



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2007





SOMMAIRE

ACTIONNARIAT - ORGANES D'ADMINISTRATION DE GESTION ET DE CONTRÔLE	3
ORDRE DU JOUR	4
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	5/9
RAPPORT DE GESTION DES COMPTES CONSOLIDES	10
COMPTE ANNUELS : Comptes de résultats, Bilan et Résultats consolidés	11/13
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	14
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES	15/18
RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	19
PROJET DES RESOLUTIONS	20



ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est le suivant :

- Présentation du rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.
- Présentation des rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission et sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte OHADA sur les sociétés commerciales.
- Approbation des comptes et conventions.
- Quitus aux Administrateurs et décharge aux Commissaires aux Comptes.
- Affectation des résultats.
- Pouvoirs.



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2006

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et conformément à l'article 100 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable, nous avons procédé au contrôle des états financiers annuels consolidés de la Société Ivoirienne d'Opérations Maritimes, S.A. (SIVOM) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les états financiers annuels consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers annuels consolidés.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des états financiers et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les états financiers annuels consolidés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation conformément aux règles comptables en matière de consolidation prévues aux articles 74 à 98 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous renouvelons l'observation formulée dans nos rapports des exercices précédents relative aux risques potentiels liés à la continuité d'exploitation de la société SIVOM, S.A..

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion établi conformément à l'article 99 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable. À l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les états financiers annuels consolidés.

Les Commissaires aux Comptes

SOFIDEC

Christian Egels
Associé
Le 13 juin 2007

ERNST & YOUNG

Caroline Zamojciowna-Orio
Expert-Comptable Diplômé



Malgré tout ce qui précède, la société SETV, défiant toutes les lois et règles régissant notre secteur d'activité continue d'opérer sur le terminal.

Sivom a combattu avec détermination ce monopole, évitant depuis octobre 2003 d'être obligée de faire manutentionner ses propres clients par son concurrent.

La concession accordée à SETV est une véritable entrave à la libre concurrence car elle donne désormais à cette seule entreprise, l'exclusivité des prestations de manutention de conteneurs sur le Port d'Abidjan.

Les méthodes de la SETV visent particulièrement à s'accaparer par tous les moyens tout trafic de navires porte-conteneurs au PAA, éliminant de fait la concurrence et provoquer à court terme la faillite des autres manutentionnaires de Côte d'Ivoire

Pour Sivom aujourd'hui, c'est près de 30% de son chiffre d'affaires qu'elle perd au profit de la SETV.

SIVOM a alerté la direction générale du PAA ainsi que les ministères de tutelle afin de trouver une solution viable pour tous et garantir l'établissement sans tarder d'une libre et loyale concurrence entre opérateurs manutentionnaires en Côte d'Ivoire.

Par rapport à l'année 2005, cette situation se traduit par une réduction de notre chiffre d'affaires - 17% :

- Départ de l'armateur CMA - CGM, suite au rachat de Delmas-Vieljeux, qui travaille exclusivement depuis début 2006 avec le Groupe Bolloré (- 117 000 Tonnes).
- Retrait de l'armateur LYKES (-90 000 tonnes) et de l'armateur CSCL (- 35 000 tonnes).
- NDS, une baisse de 37% (- 37 000 Tonnes).
- Arrêt des activités de transbordements de Grimaldi Lines suite aux événements de novembre 2004,
- à San Pedro, retrait des opérations ADM et Grimaldi Lines (- 24 500 Tonnes)

Soit par rapport à l'année précédente, une chute de 27 % de notre activité de manutention.

Par contre, l'activité Transit Export se maintient avec la poursuite des trafics coton et graines de coton qui ont débuté en 2005.

A l'import, dans le souci de développer cette activité, un Service Commercial a été créé et nous a permis d'accroître notre Chiffre d'Affaires de 31 % par rapport à l'année 2005.

Au niveau des charges :

Sur les charges de personnel, une réduction de 395 Millions, avec un effectif global de 261 personnes .

Personnel SEMPA, un retrait de 22%, pour une baisse d'activité de 27%, reste très importante, avec 1,6 milliards. Des efforts sont en cours afin de rationaliser ce poste par rapport au niveau d'activité.

En ce qui concerne les autres charges, hormis la hausse des tarifs de location de surfaces portuaires + 22%, nous avons pu enregistrer une baisse de 23 % par rapport à l'année dernière.



2.3 COCONTRACTANT : Succession Monsieur Pierre Billon

Nature et objet : Par une convention en date du 9 août 1999, Monsieur Pierre Billon s'est engagé à mettre à la disposition de SIVOM, S.A. la somme de FCFA 1 milliard, non rémunérée et bloquée jusqu'à la prochaine augmentation de capital.

Cette avance en compte courant est inscrite au passif du bilan au 31 décembre 2006, sous la rubrique " dettes financières ".

2.4 COCONTRACTANT : SOCOMAR, SA.

Administrateur commun : Monsieur Hervé Billon

2.4.1 Contrat de mandat avec dépôt de fonds

Nature et modalités : Par ce contrat, SIVOM, S.A. reçoit au nom et pour le compte de SOCOMAR, S.A. le paiement de toute somme qui lui serait due. Les sommes conservées en dépôt portent intérêt au taux des avances de la BEAC (Banque des États de l'Afrique Centrale), majoré de deux points.

Au titre de l'exercice 2006, les intérêts à charge comptabilisés par SIVOM, S.A. s'élèvent à FCFA 34,9 millions.

2.4.2 Contrat d'assistance technique

Nature et objet : Votre Société assiste SOCOMAR, S.A. en matière commerciale et administrative moyennant une rémunération annuelle de FCFA 30 millions HT inscrite dans les produits de SIVOM, S.A. de l'exercice 2006.

2.5 COCONTRACTANT : SOCIETE IMMOBILIERE DE L'INDENIE (SII)

Administrateur concerné : Monsieur Jean Louis Billon, gérant de la SII.

Nature et modalités : Votre Société loue à la Société Immobilière de l'Indénié un magasin sis rue des chimistes moyennant un loyer mensuel de FCFA 10 millions, soit un loyer annuel de FCFA 120 millions comptabilisé dans les charges de SIVOM, S.A. de l'exercice 2006.



LOGISTIQUE ADM

Il a été transporté des usines vers les zones portuaires :

	2005	2006	Variation
• ABIDJAN	126 905 T	112 977 T	- 11 %
• SAN PEDRO	33 659 T	27 252 T	- 19 %
	160 564 T	140 229 T	- 13 %

Par rapport à l'année 2005, nous observons une diminution de 13% avec + 20 335 tonnes.

III / CHIFFRES D'AFFAIRES (en millions F CFA)

	Réel 2005	Budget 2006	Réel 2006	Evolution 2006/2005
Consignation	270	245	332	23 %
Manutention	9 170	6 997	6 678	- 27 %
Transit Import Maritime	555	554	728	31 %
Transit Export Maritime	2 516	3 116	2 553	1 %
Transit Aérien	139	135	190	37 %
Logistique ADM	672	672	498	- 26 %
Administration	176	150	235	34 %
	13 498	11 868	11 214	- 17 %
ABIDJAN	11 427	9 699	8 959	- 22 %
SAN PEDRO	2 071	2 169	2 255	+ 9 %

Le chiffre d'affaires toutes activités confondues est en retrait de 17% sur l'année 2006.

IV / RESULTATS

Notre résultat s'analyse comme suit (en Millions F CFA)

	Exercice 2005	Exercice 2006	Variation 2006/2005
CHIFFRES D'AFFAIRES	13 498	11 214	- 17 %
Frais d'exploitation	- 12 830	- 9 809	- 24 %
autres produits	+ 591	+ 118	
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	+ 1 259	+ 1 523	+ 21 %
Dotations aux amortissements	- 1 165	- 1 062	
Dotations et reprises de provisions	- 17	- 59	
RESULTAT D'EXPLOITATION	+ 78	+ 402	
RESULTAT FINANCIER			
Intérêts	- 536	- 702	
Produits	+ 203	+ 19	
RESULTATS DES ACTIVITES ORDINAIRES	- 255	- 280	+10 %
Résultat Hors activités Ordinaires	+ 35	+ 13	
Impôt sur le résultat	- 30	- 58	
RESULTAT NET	- 250	- 325	+ 30 %



RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2006

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

1. En application de l'article 440 alinéa 2 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités

essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé.

Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. COCONTRACTANT : MOVIS, S.A.

Administrateurs communs : Messieurs Hervé Billon, Jean-Louis Billon et Pierre Emmanuel Billon

Convention de gestion

Nature et objet : Un avenant au contrat de gestion liant MOVIS, S.A. et SIVOM, S.A. a été signé entre les deux parties le 10 février 2006. Celui-ci fixe à FCFA 9 millions hors taxes le montant mensuel des honoraires de gestion à facturer par votre Société.

Modalités : Les factures émises par SIVOM, S.A. au cours de l'exercice 2006 en application de cette convention et inscrites dans les produits s'élèvent à FCFA 108 millions.

1.2 COCONTRACTANT : SENOMAR, S.A.

Administrateur commun : Messieurs Hervé Billon.

Convention de compte courant

Nature et objet : En date du 16 janvier 2006, un avenant à la convention de compte courant d'associés a été signé entre les deux parties, portant à FCFA 600 millions le concours que la SIVOM, S.A. accorde à sa filiale dans le cadre de son développement.

Modalités : Cette avance n'est pas rémunérée. Au 31 décembre 2006, l'avance inscrite à l'actif du bilan de votre Société au titre de cette convention s'élève à FCFA 478 millions.

2. Par ailleurs, en application de l'article 440 alinéa 7 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.



VI / AFFECTATION DES RESULTATS

Le report à nouveau disponible est de	:	- 586 085 172 Cfa
Le résultat de l'exercice est déficitaire de	:	- 324 837 746 Cfa
Le report à nouveau après affectation est de	:	- 910 922 918 Cfa

VII / PERSPECTIVES

Compte tenu de la probable sortie de crise de la Côte d'Ivoire, notre budget prévisionnel reste réaliste et prudent pour l'année 2007.

Les prévisions de chiffre d'affaires pour l'année 2007, se maintiennent au même niveau que l'année 2006, malgré l'arrivée de 2 nouveaux armateurs en début d'année :

- ASIATIC SHIPPING

- HAPPAG LLOYD

En ce qui concerne le transit, nous poursuivons notre croissance. Sur l'année 2007 nous prévoyons une augmentation de 350 Millions, grâce aux activités coton, caoutchouc et une légère croissance sur les autres clients à l'import comme à l'export.

L'objectif principal de Sivom est d'optimiser sa position forte dans le développement de son réseau régional, à travers la gestion et l'exploitation de concessions à conteneurs en Afrique de l'Ouest (sous-région) où cette activité est en pleine croissance.

Récemment SIVOM a pris position et investi au Nigeria, Togo et Tchad :

SIFAX (Nigeria) : Sivom s'est associé à ce Groupe local et a obtenu la gestion opérationnelle et l'assistance technique d'une des six concessions sur le Port de Lagos. Cette activité a débuté au cours de l'année 2006.

Nous y avons comme clients les Armateurs tel que Safmarine, Nordana, MSC, Euroafrica Shipping Lines, GMT Hong Kong, PIL, Cosco Lines, Ecomarine et d'autres armements divers.

ECOMARINE Manutention Terminal (Togo) : ayant obtenu courant 2006 la gestion opérationnelle et l'assistance technique de la seconde licence du terminal à conteneurs sur le port de Lomé, nous y développons nos opérations avec différents Armateurs.

Société de Manutention du Tchad (SMT), filiale de Sivom, a obtenu la concession pour 20 ans sous forme de BOT, de 2 ports secs (N'djamena et Moundou). Nous y détenons 85% du capital, cette stratégie de déploiement de nos installations, est complémentaire à l'implantation de SIVOM au Cameroun (Socomar) et répond au besoin développement du trafic de l'hinterland (Tchad, Centrafrique ...). Ce projet a reçu l'appui confortant de la Banque Mondiale, et de l'Union européenne.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
HERVE BILLON



RESULTAT CONSOLIDE 2006

(en F CFA)

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	2006	2005
Chiffres d'affaires	11 771 778 542	14 136 313 349
Production stockée	-	-
Production immobilisée	-	-
Autres produits d'exploitation	134 291 405	592 763 177
I- Production de l'exercice	11 906 069 947	14 729 076 526
Achats consommés	1 969 948 812	2 542 966 982
Services extérieurs et autres consommations	4 274 252 067	6 233 742 363
II - Consommation de l'exercice	6 244 200 879	8 776 709 345
VALEUR AJOUTEE D'EXPLOITATION (I - II)	5 661 869 068	5 952 367 181
Charges de personnel	4 200 937 199	4 666 976 902
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	1 460 931 869	1 285 390 279
Dotation aux amortissements et aux provisions	1 265 115 436	2 262 055 893
Reprises de provisions	73 998 355	32 065 891
Transferts de charges	6 840 000	7 070 000
RESULTAT D'EXPLOITATION	276 654 788	62 470 277
Produits financiers	19 486 572	98 318 409
Reprises de provisions	- 5 000 000	100 000 000
Charges financières	706 512 568	538 762 622
Dotations aux amortissements et aux provisions	10 158 165	-
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	- 425 529 373	277 973 936
Résultat HAO	17 099 369	41 180 078
RESULTAT AVANT IMPOTS	- 408 430 004	- 236 793 858
Impôts exigibles sur le résultat	62 982 706	35 000 000
Impôts différés	86 863 773	87 494 625
RESULTAT NET ENTREPRISES INTEGREES	- 384 548 937	- 184 299 233
Part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	-	-
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	- 384 548 937	184 299 233
Part des minoritaires	7 788 027	163 079
PART DE L'ENTREPRISE CONSOLIDE	- 392 336 963	184 163 154



BILAN AU 31/12/2006

(en millions F CFA)

	2004	2005	2006
ACTIF			
ACTIF IMMOBILISE (NET)			
Charges immobilisées	78,6	193,2	139,4
Immobilisations incorporelles	2,3	0,4	3,9
Immobilisations corporelles	7.589,2	8.046,8	7.953,9
Autres valeurs immobilisées	555,6	584,4	569,6
TOTAL	8.225,7	8.824,7	8.666,8
ACTIF CIRCULANT (NET)			
Stocks	37,2	41,3	25,1
fournisseurs, avances versées	593,3	710,5	34,5
Clients / Armateurs	3.982,4	4.547,2	2.761,8
Autres créances	525,3	688,9	3.719,5
TOTAL	5.138,1	5.987,9	6.540,9
TRESORERIE	185,3	1.570,5	487,7
TOTAL ACTIF	13.549,1	13.383,2	15.695,4
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES			
Capital et Réserves	1.473,7	2.200,6	1.950,2
Résultat à affecter	726,9	-250,4	-324,8
Avance Actionnaires	1.901,0	1.901,0	1.901,0
TOTAL	4.101,6	3.851,2	3.526,4
DETTES FINANCIERES			
Emprunts bancaires	1.788,4	2.990,8	2.335,5
Dettes financières diverses	129,6		
Provisions financières	571,6	578,6	568,1
TOTAL	2.489,6	3.569,4	2.903,6
PASSIF CIRCULANT			
Fournisseurs	4.457,9	5.944,0	5.248,0
Clients, avances reçues	45,4	329,2	233,6
Autres dettes	1.332,6	1.763,4	1.298,8
TOTAL	5.835,9	8.036,6	6.780,4
TRESORERIE	1.122,0	926,0	2.485,1
TOTAL PASSIF	13.549,1	16.383,2	15.695,4



COMPTES ANNUELS

COMPTE DE RESULTAT

(en millions F CFA)

	Exercice 2004	Exercice 2005	Exercice 2006	Variation 2005/2006
CHIFFRE D'AFFAIRES	16.943,5	13.498,2	11.213,7	-17%
Achats	-2.637,9	-2.506,8	-1.880,6	
Transports	-240,3	-238,0	-198,4	
Services extérieurs	-5.334,2	-4.122,6	-2.838,2	
Impôts et taxes	-1.009,1	-976,2	-918,0	
Autres charges	-406,3	-725,8	-106,8	
Autres produits	276,8	590,8	118,1	
VALEUR AJOUTEE	7.592,5	5.519,6	5.389,7	-24%
Charges du personnel	-5.177,6	-4.260,5	-3.866,4	
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	2.414,9	1.259,1	1.523,3	-21%
Dotations aux amortissements	-1.151,9	-1.164,5	-1.136,5	
Dotations aux provisions	-72,0	-49,1	-58,5	
Reprise de provisions	39,7	32,1	74,0	
RESULTAT D'EXPLOITATION	1.230,7	77,6	402,4	419%
Intérêts	-515,8	-535,9	-701,7	
Produits financiers	60,0	203,3	19,5	
RESULTAT FINANCIER	-455,8	-332,6	-682,2	
RESULTAT ACTIVITES ORDINAIRES	774,9	-255,0	-279,8	
Résultat de cession d'actif	-6,3	34,7	13,0	
Charges H.A.O				
RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES	6,3	34,7	13,0	
RESULTAT AVANT IMPOT	781,2	-220,3	-266,8	
Impôt sur résultat	-54,3	-30,0	-58,0	
RESULTAT APRES IMPOT	726,9	-250,3	-324,8	



RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS PERSONNELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2006

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :

- le contrôle des états financiers annuels personnels de SIVOM, S.A. tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les états financiers annuels personnels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

I. OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS PERSONNELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels personnels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des états financiers et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les états financiers annuels personnels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice, conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le droit comptable de l'OHADA.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, l'observation formulée dans nos rapports des exercices précédents sur les risques potentiels relatifs à la continuité d'exploitation de la société demeure.

II. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

À l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels personnels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels personnels.

Les Commissaires aux Comptes

SOFIDEC

Christian Egels
Associé

ERNST & YOUNG

Caroline Zamojciowna-Orio
Expert-Comptable Diplômé

Le 13 juin 2007



Les résultats 2006 sont en nette diminution par rapport à l'année précédente :

- Les charges d'exploitation se sont améliorées avec globalement une baisse de 24 %, conforme au retrait de l'activité.

Les dotations et reprises de provisions d'exploitation 2006 se décomposent comme suit :

♦ Dotations provisions pour droits acquis	- 58 Millions
♦ Reprise provision pour droits acquis	+ 69 Millions
♦ Dotations provision pour créances douteuses	- 85 Millions
♦ Dotation pour risques financiers	- 30 Millions
♦ Reprise provision pour risque financier	+ 5 Millions

Le résultat d'exploitation pour l'année 2006 est de 402 Millions contre 78 Millions en 2005 soit une progression de 324 Millions.

Le résultat net 2006 reste néanmoins déficitaire de 325 Millions, conforme à ce que nous avons prévu au budget.

V / BILAN

RESSOURCES STABLES

- Pour l'acquisition de matériels roulants, nous avons bénéficié d'un crédit bail d'une durée de 3 ans pour un montant de **256,5 Millions**.

- Les remboursements d'emprunts Bancaires sont de **655 Millions**.

- Les remboursements autres dettes se sont élevés à **228 Millions**.

Au 31.12.2006 les dettes financières s'évaluent à **4 237 Millions** :

- Comptes bloqués M. BILLON / SIVOM INTERNATIONAL	1 901 Millions
- Crédits bancaires	2 336 Millions

Les contrats de crédit bail n'étant pas retraités, les dettes financières ne comprennent pas les échéances restant dues au 31.12.2006 soit **142 Millions**.

ACTIF IMMOBILISE

Les investissements de l'exercice se sont élevés à **1 115 millions**.

- Acquisition magasin	334 Millions
- Divers aménagements et installations	129 Millions
- Matériel & mobilier de bureau	88 Millions
- Matériel de manutention	560 Millions
- Divers immobilisations corporelles	4 Millions

Prenant en compte les mouvements de l'exercice, l'actif immobilisé s'élève à **8 667 Millions** au 31.12.2006, contre **8 825 Millions** au 31.12.2005, soit une diminution nette de **158 Millions**.



2.1 COCONTRACTANT : SIVOM INTERNATIONAL, S.A

Administrateurs communs : Messieurs Hervé Billon, Jean-Louis Billon et Pierre Emmanuel Billon.

Convention d'avance en compte courant

Nature et modalités : Au 31 décembre 2006, le solde de l'avance de trésorerie non rémunérée consentie à votre Société par SIVOM International, S.A., bloquée dans l'attente de la prochaine augmentation de capital, figure au passif du bilan de SIVOM, S.A. pour FCFA 901 millions.

2.2 COCONTRACTANT : MOVIS, S.A

Administrateurs communs : Messieurs Hervé Billon, Jean-Louis Billon et Pierre Emmanuel Billon.

2.2.1 Bail commercial

Nature et modalités : Votre Société loue cinq bureaux à MOVIS, S.A. moyennant un loyer annuel de FCFA 3,6 millions. Cette somme est inscrite dans les produits de SIVOM, S.A. de l'exercice 2006.

2.2.2 Convention de sous-traitance

Nature et objet : L'avenant au contrat de sous-traitance signé entre MOVIS, S.A. et SIVOM, S.A. avec effet rétroactif au 1er janvier 2000, fixe à FCFA 1 million HT par escale les prestations de consignation que votre Société effectue pour MOVIS, S.A..

Modalités : Au cours de l'exercice 2006, les factures émises par SIVOM, S.A. au titre de cette convention et inscrites dans les produits s'élèvent à FCFA 46,5 millions.

2.2.3 Convention de compte courant

Nature et modalités : Un compte courant non rémunéré enregistre toutes les opérations relatives à la gestion de MOVIS, S.A. par votre Société et fait l'objet d'un arrêté de compte mensuel.

Au 31 décembre 2006, ce compte est inscrit au passif du bilan de SIVOM, S.A. pour un montant de FCFA 39,1 millions.



II/ ACTIVITES

CONSIGNATION

Le nombre de navires consignés, tant directement que par l'intermédiaire de MOVIS, a évolué comme suit

- Année 2004 : 219 escales
- Année 2005 : 136 escales
- Année 2006 : 125 escales

La Côte d'Ivoire étant toujours considérée comme une destination à risque, les armateurs ont maintenu leur décision de réduire, voir annuler leurs escales sur les ports d'Abidjan et plus particulièrement San-Pédro

NDS 13 escales de moins sur l'année 2006

MANUTENTION

• Les tonnages manutentionnés (hors slot) ont évolué comme suit :

	2004	2005	2006	Variation
IMPORT RIZ	100 467 T	50 635 T	51 836 T	+ 2 %
IMPORT AUTRE	152 877 T	94 922 T	70 214 T	- 26 %
EXPORT	559 012 T	459 273 T	323 459 T	- 30 %
TRANSBORDEMENTS	363 203 T	197 537 T	25 865 T	- 87 %
	1 175 559 T	802 367 T	471 375 T	- 41 %

• Les mouvements de containers se comparent comme suit :

	2004	2005	2006	Variation
Conteneurs pleins (équivalents TEUS)	107 091	83 054	30 150	- 64 %
Conteneurs vides (équivalents TEUS)	66 868	54 794	19 347	- 65 %
	173 959	137 848	49 497	- 64 %

• La baisse des tonnages pour les marchandises conventionnelles (-25%) et conteneurisées, reflète l'activité générale du PAA, et s'est aggravée pour SIVOM avec le départ de CMA CGM.

TRANSIT

- TRANSIT IMPORT MARITIME

En dehors des opérations sur le riz, qui se maintiennent au même volume que 2005 (52 000 T), l'importation des autres produits a connu une baisse de 26 %.

- TRANSIT EXPORT MARITIME

En 2006, nous avons transité 515 363 tonnes soit - 6 % par rapport à 2005.

Nos principaux clients demeurent des exportateurs de cacao qui représentent 74% avec 381 000 Tonnes.

Les autres opérations concernent l'export de nouveaux produits en particulier sur le coton, le caoutchouc, et la noix de cajou.

- TRANSIT AERIEN

Cette activité est en constante progression depuis deux ans et connaît une augmentation de 37 % par rapport à l'année 2005.



2.6 COCONTRACTANT : SCI ODIKA

Administrateur concerné : Monsieur Hervé Billon, gérant de la SCI Odika

Nature et modalités : Une avance de FCFA 125,9 millions accordée par votre Société à la SCI Odika est inscrite à l'actif du bilan de SIVOM, S.A. au 31 décembre 2006 dans les autres créances. Cette somme n'a pas été rémunérée au cours de l'exercice 2006.

2.7 COCONTRACTANT : SENOMAR, S.A.

Administrateur commun : Monsieur Hervé Billon

Nature et objet : Par un contrat de représentation signé entre les deux parties, SIVOM, S.A. confie à sa filiale SENOMAR, S.A. la représentation administrative et commerciale sur le territoire sénégalais moyennant une rémunération mensuelle de FCFA 5 millions.

Nature et objet : Au 31 décembre 2006, les charges inscrites dans les comptes de SIVOM, S.A. au titre de cette convention s'élèvent à FCFA 60 millions.

Les Commissaires aux Comptes

SOFIDEC

Christian Egels
Associé

Le 5 mai 2006

ERNST & YOUNG

Caroline Zamojciowna-Orio
Expert-Comptable Diplômé



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Conformément à la loi et à l'article 33 de nos statuts, nous vous avons convoqués en Assemblée Générale pour vous rendre compte au titre de l'exercice 2006 :

- Des activités,
- De la gestion de la Société tant au niveau des résultats que du bilan

I/ FAITS MARQUANTS

L'activité économique dans son ensemble ne s'est pas améliorée sur l'année 2006.

Rappel que la Côte d'Ivoire traverse une crise sans précédent depuis septembre 2002 et accentuée par les événements de novembre 2004, ce qui a considérablement détérioré l'environnement économique.

Notre secteur n'a pas été épargné, et cette crise a entraîné :

- une diminution significative du volume d'affaires à traiter, particulièrement à l'import.
- une réduction massive du nombre d'escales des principaux Armateurs sur les ports d'Abidjan et San Pédro.
- un maintien de la surcharge très élevée, appliquée aux primes d'assurances dites " risques pays "

Ce qui a eu pour conséquence un détournement partiel du trafic maritime, vers les ports de Tema, Lomé, Cotonou et Dakar

Outre la situation de crise qui perdure ;

Depuis le 23 octobre 2003, un autre fait aggravant des difficultés de notre marché est né de la mise en concession du Terminal à Conteneurs de Vridi, par une convention de gré à gré, signée entre le Port Autonome d'Abidjan et la société SETV, filiale du groupe BOLLORE (SDV-SAGA), établissant un monopole extrêmement néfaste pour l'économie ivoirienne en général et plus particulièrement pour les opérateurs manutentionnaires en CI.

En effet, ce monopole engendra à terme la faillite d'une multitude d'opérateurs du secteur portuaire, entraînant des licenciements massifs et la mise au chômage inévitable d'une majorité de la main-d'œuvre dockers.

De plus, comme toute situation de monopole, cela entraînera de fait une augmentation des tarifs des prestations portuaires, au détriment des opérateurs économiques ivoiriens, avec un impact évident sur la compétitivité de l'industrie et du commerce en Côte d'Ivoire.

Cette concession a été fortement décriée par les armateurs, les manutentionnaires et les transitaires.

Les administrations de tutelle, à savoir ; le Ministère des Infrastructures Economiques, le Ministère des Transports, la Direction des Affaires Maritimes et Portuaires, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire ont tous condamnés cette mise en concession.

La Banque Mondiale a dénoncé ce monopole " dangereux pour le développement et la croissance économique en Côte d'Ivoire, déclarant ainsi cette mise en concession nulle et non-avenue ".

L'agrément de manutentionnaire ; obligatoire à toute société de manutention en CI, a été refusé à cette société par la Direction des Affaires Maritimes et Portuaires.



PROJET DES RESOLUTIONS PRESENTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2007

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur la marche de la Société pendant l'exercice social clos le 31 Décembre 2006, approuve les comptes dudit exercice (comptes personnels de l'entreprise et comptes de l'ensemble consolidé), tels qu'ils lui ont été présentés.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat aux Administrateurs et, décharge aux Commissaires aux Comptes en fonction au cours de cet exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte OHADA sur les sociétés commerciales, ainsi que le rapport du Conseil d'Administration relatif aux autorisations qu'il a accordé au titre desdites conventions, approuve ces autorisations.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prend acte de l'état des comptes arrêtés par le Conseil d'Administration, elle note que pour l'exercice écoulé clos le 31/12/2006, ceux-ci se soldent par un résultat déficitaire de 324.837.746 FCFA comptabilisé comme suit :

- > **REPORT A NOUVEAU DEFICITAIRE** - 586 085 172 F CFA
- > **RESULTAT DE L'EXERCICE** - 324 837 746 F CFA
- > **DOTATION A LA RESERVE LEGALE** 0 F CFA

A REPORTER A NOUVEAU - 910 922 918 F CFA

Le solde du compte de « Report à Nouveau » est débiteur de 910 922 918 F CFA.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant ses délibérations, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales qu'il y aura lieu.





ACTIONNARIAT ORGANES D'ADMINISTRATION DE GESTION ET DE CONTRÔLE

REPARTITION DU CAPITAL

SIVOM Belgique	:	82,88%
BILLON Kada	:	0,03 %
BILLON Hervé	:	0,03 %
BILLON Jean-Louis	:	0,03 %
BILLON David	:	2,63 %
Divers Actionnaires	:	14,40 %

CONSEIL D'ADMINISTRATION

BILLON Hervé	:	PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
BILLON Jean-Louis	:	ADMINISTRATEUR
BILLON Pierre Emmanuel	:	ADMINISTRATEUR

COMITE DE DIRECTION

PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL	:	Hervé BILLON
DIRECTEUR D'EXPLOITATION	:	Dominique DOCQUET
DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER	:	Patrick LEFEVRE
DIRECTEUR COMPTABLE	:	Sita SIDIBE
DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES	:	Lonan COULIBALY

COMMISSAIRES AUX COMPTES

CABINET ERNST & YOUNG - C.C.C.A
01 B.P. 2715 ABIDJAN 01
TEL. : 20 21 11 15
FAX : 20 21 12 59

CABINET SOFIDEC
01 B.P. 681 ABIDJAN 01
TEL. : 21 35 06 09 / 21 35 67 78
FAX : 21 35 84 09



01 BP 1569 Abidjan 01 • Tél : (225) 21 24 90 50 - 21 21 86 00 • Fax : (225) 21 25 60 26 • e-mail : info@sivom.ci

